

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2014
Publication : 24/10/2014



Le Chef de Service
Nathalie MAILLOT
Nathalie MAILLOT

Conseil Général



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

2014 00302

ARS n° 2014/1128

CG n° 2014/

du 16/9/14

portant labellisation d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Roselière à Kunheim, géré par l'association de gestion intercommunale de la maison d'accueil pour personnes âgées de Kunheim (AGIMAPAK)

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ALSACE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL
GENERAL DU HAUT-RHIN,

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1 et suivants, D. 313-2, D. 313-7-2, D. 313-11 et suivants, R. 313-7 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de M. Laurent Habert en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Alsace ;
- VU le plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012, et notamment la mesure 16 portant sur la création ou identification, au sein des EHPAD, d'unités adaptées pour les patients souffrant de troubles comportementaux ;
- VU la circulaire n°DGAS/DSS/DHOS/2009/195 du 6 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 et notamment le cahier des charges PASA-UHR annexé ;
- VU l'instruction interministérielle N°DGAS/2C/DHOS/DSS/2010/06 du 7 janvier 2010 relative à l'application du volet médico-social du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;

- VU** la circulaire interministérielle n° DGCS / SD3A / DGOS / SDR / 2011 / 362 du 19 septembre 2011 relative à la mesure 16 du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 et notamment son annexe 2 ;
- VU** l'arrêté conjoint du Directeur général de l'ARS et du Président du Conseil Général du Haut-Rhin ARS n°2011/185/CG n° 2011-00195 en date du 4 avril 2011 portant rejet de la demande d'extension de 6 lits d'hébergement permanent et de transformation de 10 lits d'hébergement temporaire en lits d'hébergement permanent de l'EHPAD La Roselière à Kunheim et maintenant sa capacité totale à 127 lits et places ;
- VU** la décision de labellisation d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places à l'EHPAD La Roselière à Kunheim en date du 19 juillet 2013, précisant l'obligation d'une visite de confirmation de labellisation en vue de l'autorisation définitive de fonctionnement du PASA ;
- VU** le compte-rendu de la visite de confirmation de labellisation en date du 11 mars 2014 ;

CONSIDERANT que la visite de confirmation de labellisation conclut à un avis favorable au fonctionnement de ce PASA ;

ARRETENT

ARTICLE 1^{er} :

L'EHPAD La Roselière à Kunheim, géré par l'association de gestion intercommunale de la maison d'accueil pour personnes âgées de Kunheim (AGIMAPAK), est autorisé à faire fonctionner un PASA de 14 places, sans extension de capacité.

ARTICLE 2 :

La capacité autorisée de l'EHPAD s'élève à 127 lits et places réparties comme suit :

- 15 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes
- 30 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées Alzheimer
- 70 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes
- 5 places d'accueil de jour pour personnes âgées Alzheimer
- 7 places d'accueil de jour pour personnes âgées dépendantes

Ces lits et places sont habilités à l'aide sociale.

ARTICLE 3 :

Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon l'annexe jointe.

ARTICLE 4 :

M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur général des services du département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Président de l'association AGIMAPAK et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires originaux

Le Directeur général
de l'ARS Alsace
~~La Directrice générale adjointe~~

Marie FONTANEL

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin


Charles BUTTNER

Annexe de l'arrêté ARS n° 2014/1123 - CG du Haut-Rhin n° 2014
en date du 16/9/14

Caractéristiques FINESS de l'EHPAD La Roselière
4 rue Jules Verne
68320 KUNHEIM

- Numéro d'identité de l'établissement :	680014107	
- Numéro d'entité juridique :	680014099	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	70	
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	30	
- Code discipline d'équipement :	657	Accueil temporaire pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	15	
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	21	Accueil de jour
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	7	
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	21	Accueil de jour
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	5	
- Capacité totale :	127	
	<i>DONT</i>	
- Code discipline d'équipement :	961	<i>Pôle d'activité et de soins adaptés</i>
- Code mode de fonctionnement :	21	<i>Accueil de jour</i>
- Code type clientèle :	436	<i>Personnes Alzheimer ou maladies apparentées</i>
Capacité	(14)	